

N/REF : 2/10/2024 14H55 C:262848 I:35100

V/Appel du Mercredi 02/10/2024 a 14H55

FOYER AFIPH

**45 RUE DES BRIEUX
38120 ST EGREVE**

IMMEUBLE : 117 LECLERC
117 AVENUE GENERAL LECLERC
38950 ST MARTIN LE VINOUX

St Martin-H, le 24 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 117 LECLERC - BATIMENT A - CONTACT 06 76 42 48 54
SUITE INTERVENTION AU NIVEAU DE LA TRAPPE - COLLIER QUI FAIT DU GOUTE A GOUTE

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT CUISINE AU 1ER ETAGE ET SA COULE DANS LA
LA PHARMACIE TRAVAUX TRES URGENT

Donneur d'ordre : M. SAILLIER

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 02/10/2024 A 16H45
TENTATIVE DÉBOUCHAGE PIED DE COLONNE CUISINE DEPUIS L'ÉVIER AU PREMIER ÉTAGE DU FOYER SANS RÉSULTAT PRÉVOIR EN URGENCE LE DÉBOUCHAGE HORIZONTAL EN FAUX PLAFOND DE LA PHARMACIE CONTACTER LA PHARMACIE AU 04 76 75 49 33 ET LE FOYER AU 04 76 68 18 79 PRENDRE RENDEZ-VOUS

LE 03/10/2024 A 13H30
DÉBOUCHAGE HORIZONTAL DEPUIS LE FAUX PLAFOND DE LA PHARMACIE

LE 12/10/2024 A 09H30
CONTRÔLE HORIZONTAL A LA PRESSION EN FAUX PLAFOND DE LA PHARMACIE
OBSERVATION PRÉSENCE DE GRAISSE DURE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	353,80
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	2	176,90	176,90
0,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	5	176,90	88,45
TOTAL H.T.				619,15
T.V.A. a 10,00%				61,91
TOTAL T.T.C.En EURO				681,06

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN